

## Allocution de Klaus Meyer à l'occasion de la cessation de fonctions de Christian Calmes (Bruxelles, 14 juin 1973)

**Légende:** Le 14 juin 1973, Klaus Meyer, secrétaire général adjoint de la Commission des Communautés européennes, prononce une allocution à l'occasion de la cessation de fonctions de Christian Calmes, secrétaire général du Conseil pendant vingt-et-un ans. Dans son discours, il souligne le rôle fondamental joué par Christian Calmes dans la mise en place du secrétariat général et le remercie pour les relations de coopération établies entre les services des deux institutions.

**Source:** Allocutions prononcées à l'occasion de la cessation de fonctions de S.E. Monsieur le ministre plénipotentiaire Christian Calmes, Secrétaire Général du Conseil des Communautés Européennes. Bruxelles: Secrétariat général du Conseil, 15.06.1973. "III: M. Klaus Meyer, Secrétaire General Adjoint de la Commission des Communautés Européennes", p. 5-7.

**Copyright:** (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/allocution\\_de\\_klaus\\_meyer\\_a\\_l\\_occasion\\_de\\_la\\_cessation\\_de\\_fonctions\\_de\\_christian\\_calmes\\_bruelles\\_14\\_juin\\_1973-fr-7aa2e06a-2aa5-45cd-9835-e9c1bebf17cc.html](http://www.cvce.eu/obj/allocution_de_klaus_meyer_a_l_occasion_de_la_cessation_de_fonctions_de_christian_calmes_bruelles_14_juin_1973-fr-7aa2e06a-2aa5-45cd-9835-e9c1bebf17cc.html)



**Date de dernière mise à jour:** 02/08/2016

**Klaus Meyer,**  
**Secrétaire général adjoint de la Commission des Communautés européennes**

Monsieur le Secrétaire général, Cher Monsieur Calmes,  
Messieurs,

Même si, ces derniers mois, nous avons acquis une sorte de routine dans les adieux, surtout au sein de la Commission, votre départ, cher Monsieur Calmes, représente malgré tout une coupure particulière. Nous devons nous séparer non seulement d'un des fonctionnaires les plus éminents et les plus expérimentés des institutions européennes, mais aussi d'un Européen pour qui sa profession et sa conviction ne faisaient qu'un. Vous pouvez vous retirer, cher Monsieur Calmes, avec la certitude que l'œuvre que vous avez créée continuera d'exister, même si vous ne la dirigez plus. Et je crois que c'est là une des principales caractéristiques d'une vraie grande réalisation. Vous avez donné au Conseil un instrument sans lequel il ne lui aurait guère été possible ni de prendre, ni de réaliser cette multitude de grandes et de petites décisions. Et l'instrument que vous avez créé a été et continue d'être la condition sine qua non de son travail. Nous en prenons d'ailleurs vraiment conscience lorsque nous considérons les autres institutions des Neuf, qui ont dû se passer jusqu'à présent d'un tel secrétariat.

Au départ, le secrétariat du Conseil devait, lui aussi, être très modeste. Puisque j'ai résisté à la tentation de citer des auteurs littéraires ou des classiques politiques, je voudrais me permettre en revanche une citation très prosaïque, prise dans une note orale de la République fédérale d'Allemagne à l'adresse du ministère néerlandais des Affaires étrangères, du 29 août 1952. Il est dit dans cette note, je cite: «En ce qui concerne le secrétariat du Conseil de ministres, le chancelier Adenauer a l'intention de proposer au Conseil de ministres de prier le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg de nommer provisoirement un directeur compétent. Étant donné que les travaux du secrétariat se limiteront à des tâches techniques, la désignation d'un homme assez jeune, connaissant les conditions locales, paraît suffisante et adaptée». Cette conception modeste a été, comme vous êtes le mieux placé pour le savoir, cher Monsieur Calmes, rapidement dépassée. Le seul fait qui soit resté constant, c'est qu'un homme compétent a été désigné comme directeur, d'abord pour six mois seulement, mais avec la possibilité d'une prolongation. À partir de ce début modeste, vous avez développé un instrument hautement fonctionnel, qui a travaillé jour et nuit – depuis les fonctions purement techniques du début jusqu'aux fonctions intellectuelles les plus élaborées – sans accroc et presque à la perfection, sans qu'il y ait jamais eu de vraie panne digne de ce nom. Cette institution que vous avez créée, vous l'avez laissée parler pour elle-même. Vous avez toujours placé votre devoir au-dessus de votre propre personne. Vous avez en outre toujours pratiqué une neutralité et une objectivité bienvenues, même si, ou précisément parce que vous vous êtes souvent trouvé à l'intersection de grandes querelles d'intérêt et de conflits politiques. Sans ces qualités particulières, le secrétariat du Conseil n'aurait pas pu devenir ce qu'il est aujourd'hui, et le Secrétaire général n'aurait pas pu acquérir cette grande autorité ni cette grande indépendance que vous avez su donner à cette fonction. Vos collaborateurs regrettent sincèrement de devoir vous dire au revoir. Malgré le poids surhumain de votre tâche quotidienne, vous avez su être aussi un père de famille exemplaire et comblé, ce qui démontre une fois de plus la dimension humaine de votre personnalité.

La Commission regrette tout particulièrement aussi de devoir prendre congé de vous, parce que vous avez eu une idée précise de la répartition du travail entre le Conseil et la Commission, et parce que, avec vous, il n'y a pas eu de dispute mesquine au sujet du rôle et des fonctions de la Commission, des services de la Commission, et ceux des services du Conseil. Vous avez compris dès le début que la meilleure façon de servir le bien-être de la Communauté était de veiller à ce que chacune de ces deux institutions occupe la place qui lui a été attribuée par le traité. D'une façon générale, la Commission vous remercie de votre contribution absolument inestimable à la vie des Communautés, et je me permettrai d'y ajouter un mot de remerciement tout particulier pour cette longue, exemplaire et bonne collaboration avec la Commission. Il ne me reste plus, cher Monsieur Calmes, qu'à vous exprimer mes meilleurs vœux pour la nouvelle vie qui s'ouvre devant vous, avec la poursuite d'une tradition familiale en tant qu'historien et chambellan du Grand-Duc, et aussi mes meilleurs vœux pour votre bonheur personnel et celui de votre famille.